

Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Certificat de résidence de 10 ans – Personne de nationalité algérienne

Si vous êtes de nationalité algérienne, que vous êtes majeur et que vous souhaitez résider en France, vous devez détenir un titre de séjour. Vous pouvez obtenir sous conditions un certificat de résidence de 10 ans. Par exemple, si vous avez des attaches familiales ou si vous résidez légalement en France depuis plusieurs années. Le certificat vous permet de travailler. Il peut vous être remis en 1^{er} titre de séjour ou après l'attribution d'un ou plusieurs certificats de résidence d'1 an. Nous vous présentons les informations à connaître.

Titres, cartes de séjour et documents de circulation pour étranger en France

Carte de séjour

Carte de séjour "vie privée et familiale"

Carte de séjour "salarié" ou "travailleur temporaire"

Carte de séjour "entrepreneur/profession libérale"

Carte de séjour pluriannuelle "générale"

Carte de séjour "passeport talent"

Carte de séjour "passeport talent (famille)"

Carte de séjour "travailleur saisonnier"

Carte de séjour "salarié détaché ICT"

Carte de séjour "visiteur"

Carte de séjour "retraité"

Carte de résident

Carte de résident

Carte de résident longue durée – UE

Carte de résident permanent

Autorisations provisoires de séjour

Parent d'enfant malade

Mission de volontariat en France

Certificat de résidence pour Algérien

Certificat d'un an

Certificat de 10 ans

Certificat de résidence "retraité" et "conjoint de retraité"

Étudiant / Stagiaire étranger

Visa ou carte de séjour "étudiant"

Carte de séjour "étudiant – programme de mobilité"

Carte de séjour ou VLS-TS – Recherche d'emploi/création d'entreprise

Visa ou carte de séjour "stagiaire"

Visa ou carte de séjour "stagiaire ICT"

Carte de séjour "jeune au pair"

Document de circulation pour mineur étranger

Document de circulation pour mineur étranger

Titre d'identité républicain pour mineur étranger né en France

Carte de séjour pour Européen

Travailleur

Étudiant

Retraité ou inactif

Membre de la famille d'un européen

Perte de la carte de séjour

Vol de la carte de séjour

La réglementation varie en fonction de votre situation :

Vous devez respecter l'ensemble des conditions suivantes :

Être en séjour régulier en France

Être marié **depuis au moins 1 an**

Votre époux doit avoir conservé la nationalité française

Votre communauté de vie doit être effective

Si votre mariage a été célébré à l'étranger, il doit avoir été retranscrit sur les registres de l'état civil français.

Demande du certificat

Vous devez déposer votre demande sur internet.

La demande se fait sur le site suivant :

Vous obtenez immédiatement, lors du dépôt de votre demande de titre de séjour sur internet, une attestation dématérialisée de dépôt.

Documents à fournir

Passeport (pages concernant l'état civil, les dates de validité et les cachets d'entrée)

Acte de naissance

Justificatif de domicile de moins de 6 mois

Visa ou certificat de résidence en cours de validité

Justificatif de mariage depuis plus d'1 an : acte de mariage

Justificatif de nationalité française de l'époux(se) (passeport, carte nationale d'identité ou certificat de nationalité française)

Justificatifs de communauté de vie

Déclaration sur l'honneur de non polygamie en France

e-photo : indiquez le code de la e-photo (fourni par le photographe ou la cabine agréée sur la planche photo). Si vous n'avez pas encore de e-photo, vous pouvez localiser un service photo et signature numériques.

Facultatif : exemplaire signé du contrat d'engagement à respecter les principes de la République

Examen médical

La 1^{re} délivrance d'un certificat de résidence donne lieu à une visite médicale obligatoire. Vous êtes convoqué par la direction de l'Ofii de votre domicile.

L'examen médical est effectué par un médecin de l'Ofii ou agréé par l'Ofii.

Coût

Le certificat de résidence de 10 ans est délivré **gratuitement**.

Remise du certificat

La carte vous est remise par la préfecture ou la sous-préfecture de votre domicile.

Durée de validité du certificat

Votre certificat de résidence de 10 ans n'est plus valable si vous vous absentez **plus de 3 ans consécutifs** de France. Il y a une exception si vous obtenez l'accord de l'administration sur une prolongation de cette absence.

- Faire une demande sur internet pour un titre de séjour, un changement de situation, un titre de voyage, une demande de naturalisation ANEF
- Trouver les coordonnées des photographes habilités et des cabines agréées

Vous devez respecter les conditions suivantes :

Avoir moins de 21 ans ou être à la charge de votre parent français

Être en séjour régulier en France.

Demande du certificat

Vous devez déposer votre demande de certificat de résidence par internet :

Vous obtenez immédiatement, lors du dépôt de votre demande de titre de séjour sur internet, une attestation dématérialisée de dépôt.

Documents à fournir

Passeport (pages concernant l'état civil, les dates de validité et les cachets d'entrée)

Acte de naissance

Justificatif de domicile de moins de 6 mois

Acte de naissance avec filiation

Justificatif de nationalité française du parent (passeport, carte nationale d'identité ou certificat de nationalité française)

Si vous êtes entré majeur en France : visa ou carte de séjour valide

Si vous êtes entré mineur en France : visa et certificats de scolarité depuis l'entrée en France

Si vous avez plus de 21 ans : justificatifs de prise en charge par le parent français

e-photo : indiquez le code de la e-photo (fourni par le photographe ou la cabine agréée sur la planche photo). Si vous n'avez pas encore de e-photo, vous pouvez localiser un service photo et signature numériques.

Facultatif : exemplaire signé du contrat d'engagement à respecter les principes de la République

Examen médical

La 1^{re} délivrance d'un certificat de résidence donne lieu à une visite médicale obligatoire. Vous êtes convoqué par la direction de l'Ofii de votre domicile.

L'examen médical est effectué par un médecin de l'Ofii ou agréé par l'Ofii.

Coût

Le certificat de résidence de 10 ans est délivré **gratuitement**.

Remise du certificat

La carte vous est remise par la préfecture ou la sous-préfecture de votre domicile.

Durée de validité

Votre certificat de résidence de 10 ans n'est plus valable si vous vous absentez **plus de 3 ans consécutifs** de France. Il y a une exception si vous obtenez l'accord de l'administration sur une prolongation de cette absence.

- Faire une demande sur internet pour un titre de séjour, un changement de situation, un titre de voyage, une demande de naturalisation ANEF
- Trouver les coordonnées des photographes habilités et des cabines agréées

Définition : Ascendant

Personne dont on est issu (parent, grand-parent, arrière-grand-parent...)

Vous devez respecter les conditions suivantes :

Être à la charge de votre descendant (enfant, petit-enfant) français ou de son époux

Être en séjour régulier en France.

Demande du certificat

Vous devez déposer votre demande de certificat de résidence par internet :

Vous obtenez immédiatement, lors du dépôt de votre demande de titre de séjour sur internet, une attestation dématérialisée de dépôt.

Documents à fournir

Passeport (pages concernant l'état civil, les dates de validité et les cachets d'entrée)

Acte de naissance

Justificatif de domicile de moins de 6 mois

Visa ou certificat de résidence valide

Justificatif du lien familial (acte de naissance de votre enfant avec filiation)

Justificatif de nationalité française de votre enfant (passeport, carte nationale d'identité ou certificat de nationalité française)

Justificatifs de votre prise en charge par votre enfant : justificatifs de votre absence de ressources et de celles suffisantes de votre enfant pour vous prendre en charge

e-photo : indiquez le code de la e-photo (fourni par le photographe ou la cabine agréée sur la planche photo). Si vous n'avez pas encore de e-photo, vous pouvez localiser un service photo et signature numériques.

Facultatif : exemplaire signé du contrat d'engagement à respecter les principes de la République

Examen médical

La 1^{re} délivrance d'un certificat de résidence donne lieu à une visite médicale obligatoire. Vous êtes convoqué par la direction de l'Ofii de votre domicile.

L'examen médical est effectué par un médecin de l'Ofii ou agréé par l'Ofii.

Coût

Le certificat de résidence de 10 ans est délivré **gratuitement**.

Remise du certificat

La carte vous est remise par la préfecture ou la sous-préfecture de votre domicile.

Durée de validité du certificat

Votre certificat de résidence de 10 ans n'est plus valable si vous vous absentez **plus de 3 ans consécutifs** de France. Il y a une exception si vous obtenez l'accord de l'administration sur une prolongation de cette absence.

- Faire une demande sur internet pour un titre de séjour, un changement de situation, un titre de voyage, une demande de naturalisation ANEF
- Trouver les coordonnées des photographes habilités et des cabines agréées

Vous devez exercer, même partiellement, l'autorité parentale à l'égard de votre enfant ou subvenir effectivement à ses besoins.

Le certificat de 10 ans vous sera délivré à la fin de votre certificat d'1 an.

Demande du certificat

Vous devez déposer votre demande de certificat de résidence sur internet.

La demande se fait sur le site suivant :

Vous obtenez immédiatement, lors du dépôt de votre demande de titre de séjour sur internet, une attestation dématérialisée de dépôt.

Documents à fournir

Passeport (pages concernant l'état civil, les dates de validité et les cachets d'entrée)

Acte de naissance

Justificatif de domicile de moins de 6 mois

Certificat de résidence d'1 an

Justificatif de nationalité française de l'enfant (passeport, carte nationale d'identité ou certificat de nationalité française)

Justificatif de la résidence en France de l'enfant (certificat de scolarité ou de crèche)

Justificatifs de l'exercice de l'autorité parentale ou de votre contribution effective aux besoins de l'enfant

e-photo : indiquez le code de la e-photo (fourni par le photographe ou la cabine agréée sur la planche photo). Si vous n'avez pas encore de e-photo, vous pouvez localiser un service photo et signature numériques.

Facultatif : exemplaire signé du contrat d'engagement à respecter les principes de la République

Coût

Le certificat de résidence de 10 ans est délivré **gratuitement**.

Remise du certificat

La carte vous est remise par la préfecture ou la sous-préfecture de votre domicile.

Durée de validité du certificat

Votre certificat de résidence de 10 ans n'est plus valable si vous vous absentez **plus de 3 ans consécutifs** de France. Il y a une exception si vous obtenez l'accord de l'administration sur une prolongation de cette absence.

- Faire une demande sur internet pour un titre de séjour, un changement de situation, un titre de voyage, une demande de naturalisation ANEF

- Trouver les coordonnées des photographes habilités et des cabines agréées

Vous devez détenir un visa de long séjour.

Demande de la carte

Vous devez déposer votre demande sur internet.

La demande se fait sur le site suivant :

Vous obtenez immédiatement, lors du dépôt de votre demande de titre de séjour sur internet, une attestation dématérialisée de dépôt.

Documents à fournir

Passeport (pages concernant l'état civil, les dates de validité et les cachets d'entrée)

Acte de naissance

Justificatif de domicile de moins de 6 mois

Visa de long séjour au titre du regroupement familial

Certificat de résidence de 10 ans de l'étranger rejoint

Certificat médical de l'Ofii à remettre au moment de la délivrance du titre

Déclaration sur l'honneur de non polygamie en France

Justificatifs de communauté de vie

e-photo : indiquez le code de la e-photo (fourni par le photographe ou la cabine agréée sur la planche photo). Si vous n'avez pas encore de e-photo, vous pouvez localiser un service photo et signature numériques.

Facultatif : exemplaire signé du contrat d'engagement à respecter les principes de la République

Examen médical

La 1^{re} délivrance d'un certificat de résidence donne lieu à une visite médicale obligatoire. Vous êtes convoqué par la direction de l'Ofii de votre domicile.

L'examen médical est effectué par un médecin de l'Ofii ou agréé par l'Ofii.

Coût

Le certificat de résidence de 10 ans est délivré **gratuitement**.

Remise du certificat

La carte vous est remise par la préfecture ou la sous-préfecture de votre domicile.

Durée de validité

Votre certificat de résidence de 10 ans n'est plus valable si vous vous absentez **plus de 3 ans consécutifs** de France. Il y a une exception si vous obtenez l'accord de l'administration sur une prolongation de cette absence.

- Faire une demande sur internet pour un titre de séjour, un changement de situation, un titre de voyage, une demande de naturalisation ANEF

- Trouver les coordonnées des photographes habilités et des cabines agréées

Vous devez détenir un visa de long séjour.

Demande de la carte

La demande se fait sur le site suivant :

Vous obtenez immédiatement, lors du dépôt de votre demande de titre de séjour sur internet, une attestation dématérialisée de dépôt.

Documents à fournir

Passeport (pages concernant l'état civil, les dates de validité et les cachets d'entrée)

Acte de naissance

Justificatif de domicile de moins de 6 mois

Visa de long séjour au titre du regroupement familial

Certificat de résidence de 10 ans de l'étranger rejoint

Certificat médical de l'Ofii à remettre au moment de la délivrance du titre

Déclaration sur l'honneur de non polygamie en France

e-photo : indiquez le code de la e-photo (fourni par le photographe ou la cabine agréée sur la planche photo). Si vous n'avez pas encore de e-photo, vous pouvez localiser un service photo et signature numériques.

Facultatif : exemplaire signé du contrat d'engagement à respecter les principes de la République

Examen médical

La 1^{re} délivrance d'un certificat de résidence donne lieu à une visite médicale obligatoire. Vous êtes convoqué par la direction de l'Ofii de votre domicile.

L'examen médical est effectué par un médecin de l'Ofii ou agréé par l'Ofii.

Coût

Le certificat de résidence de 10 ans est délivré **gratuitement**.

Remise du certificat

La carte vous est remise par la préfecture ou la sous-préfecture de votre domicile.

Durée de validité du certificat

Votre certificat de résidence de 10 ans n'est plus valable si vous vous absentez **plus de 3 ans consécutifs** de France (sauf accord de l'administration sur une prolongation de cette absence).

- Faire une demande sur internet pour un titre de séjour, un changement de situation, un titre de voyage, une demande de naturalisation ANEF

- Trouver les coordonnées des photographes habilités et des cabines agréées

Vous devez respecter l'ensemble des conditions suivantes :

Votre taux d'incapacité permanente est d'au moins 20 %

Votre rente est versée par un organisme français

Vous êtes en séjour régulier et vous détenez un visa de long séjour.

Demande du certificat

Vous devez déposer votre demande de certificat de résidence à la préfecture (ou sous-préfecture) de votre domicile.

Si votre dossier est complet, vous recevez un récépissé dans l'attente de la réponse de la préfecture.

Où s'adresser ?

Préfecture

Où s'adresser ?

Sous-préfecture

Où s'adresser ?

Préfecture de police de Paris – Service des titres de séjour

Attention

Il n'est pas possible d'effectuer les démarches dans certaines sous-préfectures. Renseignez-vous sur le site internet de votre préfecture.

Documents à fournir

Passeport (pages concernant l'état civil, les dates de validité et les cachets d'entrée)

Acte de naissance

Justificatif de domicile de moins de 6 mois

3 photos d'identité

Visa ou certificat de résidence valide

Justificatifs de perception d'une rente d'accident du travail ou de maladie professionnelle d'au moins 20 %

Facultatif : exemplaire signé du contrat d'engagement à respecter les principes de la République

Examen médical

La 1^{re} délivrance d'un certificat de résidence donne lieu à une visite médicale obligatoire. Vous êtes convoqué par la direction de l'Ofii de votre domicile.

L'examen médical est effectué par un médecin de l'Ofii ou agréé par l'Ofii.

Coût

Le certificat de résidence de 10 ans est délivré **gratuitement**.

Remise du certificat

La carte vous est remise par la préfecture ou la sous-préfecture de votre domicile (selon le lieu de dépôt de votre demande).

Durée de validité du certificat

Votre certificat de résidence de 10 ans n'est plus valable si vous vous absentez **plus de 3 ans consécutifs** de France. Il y a une exception si vous obtenez l'accord de l'administration sur une prolongation de cette absence.

Vous devez respecter ces 2 conditions :

Votre rente est versée par un organisme français

Vous êtes en séjour régulier et vous détenez un visa de long séjour.

Demande du certificat

Vous devez déposer votre demande de certificat de résidence à la préfecture (ou sous-préfecture) de votre domicile.

Si votre dossier est complet, vous recevez un récépissé dans l'attente de la réponse de la préfecture.

Où s'adresser ?

Préfecture

Où s'adresser ?

Sous-préfecture

Où s'adresser ?

Préfecture de police de Paris – Service des titres de séjour

Attention

Il n'est pas possible d'effectuer les démarches dans certaines sous-préfectures. Renseignez-vous sur le site internet de votre préfecture.

Documents à fournir

Passeport (pages concernant l'état civil, les dates de validité et les cachets d'entrée)

Acte de naissance

Justificatif de domicile de moins de 6 mois

3 photos d'identité

Visa ou certificat de résidence valide

Justificatifs de perception d'une rente d'accident du travail ou de maladie professionnelle

Facultatif : exemplaire signé du contrat d'engagement à respecter les principes de la République

Examen médical

La 1^{re} délivrance d'un certificat de résidence donne lieu à une visite médicale obligatoire. Vous êtes convoqué par la direction de l'Ofii de votre domicile.

L'examen médical est effectué par un médecin de l'Ofii ou agréé par l'Ofii.

Coût

Le certificat de résidence de 10 ans est délivré **gratuitement**.

Remise du certificat

La carte vous est remise par la préfecture ou la sous-préfecture de votre domicile (selon le lieu de dépôt de votre demande).

Durée de validité du certificat

Votre certificat de résidence de 10 ans n'est plus valable si vous vous absentez **plus de 3 ans consécutifs** de France. Il y a une exception si vous obtenez l'accord de l'administration sur une prolongation de cette absence.

Vous justifiez résider habituellement en France au plus tard depuis l'âge de 10 ans.

Demande du certificat

Vous devez déposer votre demande de certificat de résidence à la préfecture (ou sous-préfecture) de votre domicile.

Si votre dossier est complet, vous recevez un récépissé dans l'attente de la réponse de la préfecture.

Où s'adresser ?

Préfecture

Où s'adresser ?

Sous-préfecture

Où s'adresser ?

Préfecture de police de Paris – Service des titres de séjour

Attention

Il n'est pas possible d'effectuer les démarches dans certaines sous-préfectures. Renseignez-vous sur le site internet de votre préfecture.

Documents à fournir

Passeport (pages concernant l'état civil, les dates de validité et les cachets d'entrée)

Acte de naissance

Justificatif de domicile de moins de 6 mois

3 photos d'identité

Justificatifs de présence habituelle en France depuis l'âge de 10 ans (certificats de scolarité, bulletins scolaires, fiches de paie etc.)

Facultatif : exemplaire signé du contrat d'engagement à respecter les principes de la République

Examen médical

La 1^{re} délivrance d'un certificat de résidence donne lieu à une visite médicale obligatoire. Vous êtes convoqué par la direction de l'Ofii de votre domicile.

L'examen médical est effectué par un médecin de l'Ofii ou agréé par l'Ofii.

Coût

Le certificat de résidence de 10 ans est délivré **gratuitement**.

Remise du certificat

La carte vous est remise par la préfecture ou la sous-préfecture de votre domicile (selon le lieu de dépôt de votre demande).

Durée de validité du certificat

Votre certificat de résidence de 10 ans n'est plus valable si vous vous absentez **plus de 3 ans consécutifs** de France. Il y a une exception si vous obtenez l'accord de l'administration sur une prolongation de cette absence. Vous ne devez pas avoir détenu, pendant toute cette période, un certificat de résidence mention étudiant.

Demande du certificat

Vous devez déposer votre demande de certificat de résidence à la préfecture (ou sous-préfecture) de votre domicile. Si votre dossier est complet, vous recevez un récépissé dans l'attente de la réponse de la préfecture.

Où s'adresser ?

Préfecture

Où s'adresser ?

Sous-préfecture

Où s'adresser ?

Préfecture de police de Paris – Service des titres de séjour

Attention

Il n'est pas possible d'effectuer les démarches dans certaines sous-préfectures. Renseignez-vous sur le site internet de votre préfecture.

Documents à fournir

Passeport (pages concernant l'état civil, les dates de validité et les cachets d'entrée)

Acte de naissance

Justificatif de domicile de moins de 6 mois

3 photos d'identité

Justificatifs de résidence régulière pendant les 10 ans précédant la demande

Si vous avez un certificat "étudiant" : copies du ou des certificats autres que mention "étudiant" obtenus pendant les 10 ans avant votre demande

Facultatif : exemplaire signé du contrat d'engagement à respecter les principes de la République

Examen médical

La 1^{re} délivrance d'un certificat de résidence donne lieu à une visite médicale obligatoire. Vous êtes convoqué par la direction de l'Ofii de votre domicile.

L'examen médical est effectué par un médecin de l'Ofii ou agréé par l'Ofii.

Coût

Le certificat de résidence de 10 ans est délivré **gratuitement**.

Remise du certificat

La carte vous est remise par la préfecture ou la sous-préfecture de votre domicile (selon le lieu de dépôt de votre demande).

Durée de validité du certificat

Votre certificat de résidence de 10 ans n'est plus valable si vous vous absentez **plus de 3 ans consécutifs** de France. Il y a une exception si vous obtenez l'accord de l'administration sur une prolongation de cette absence.

Votre certificat de résidence doit porter la mention "vie privée et familiale".

Demande du certificat

Vous devez déposer votre demande de certificat de résidence à la préfecture (ou sous-préfecture) de votre domicile. Si votre dossier est complet, vous recevez un récépissé dans l'attente de la réponse de la préfecture.

Où s'adresser ?

Préfecture

Où s'adresser ?

Sous-préfecture

Où s'adresser ?

Préfecture de police de Paris – Service des titres de séjour

Attention

Il n'est pas possible d'effectuer les démarches dans certaines sous-préfectures. Renseignez-vous sur le site internet de votre préfecture.

Documents à fournir

Passeport (pages concernant l'état civil, les dates de validité et les cachets d'entrée)

Acte de naissance

Justificatif de domicile de moins de 6 mois

3 photos d'identité

Justificatifs de résidence sur les 5 années précédant votre demande : copies des 5 certificats de résidence « vie privée et familiale »

Facultatif : exemplaire signé du contrat d'engagement à respecter les principes de la République

Examen médical

La 1^{re} délivrance d'un certificat de résidence donne lieu à une visite médicale obligatoire. Vous êtes convoqué par la direction de l'Ofii de votre domicile.

L'examen médical est effectué par un médecin de l'Ofii ou agréé par l'Ofii.

Coût

Le certificat de résidence de 10 ans est délivré **gratuitement**.

Remise du certificat

La carte vous est remise par la préfecture ou la sous-préfecture de votre domicile (selon le lieu de dépôt de votre demande).

Durée de validité du certificat

Votre certificat de résidence de 10 ans n'est plus valable si vous vous absentez **plus de 3 ans consécutifs** de France. Il y a une exception si vous obtenez l'accord de l'administration sur une prolongation de cette absence.

Votre séjour en France doit être légal et ininterrompu.

Vous pouvez obtenir un certificat de 10 ans **sur décision du préfet**. C'est-à-dire qu'il peut vous accorder ou vous refuser le titre.

Pour prendre sa décision, il tient compte notamment de vos moyens d'existence (professionnels ou non) et des justifications de votre intention d'installation durable en France.

Demande du certificat

Vous devez déposer votre demande de certificat de résidence à la préfecture (ou sous-préfecture) de votre domicile.

Si votre dossier est complet, vous recevez un récépissé dans l'attente de la réponse de la préfecture.

Où s'adresser ?

Préfecture

Où s'adresser ?

Sous-préfecture

Où s'adresser ?

Préfecture de police de Paris – Service des titres de séjour

Attention

Il n'est pas possible d'effectuer les démarches dans certaines sous-préfectures. Renseignez-vous sur le site internet de votre préfecture.

Documents à fournir

Passeport (pages concernant l'état civil, les dates de validité et les cachets d'entrée)

Acte de naissance

Justificatif de domicile de moins de 6 mois

3 photos d'identité

Justificatifs de 3 ans de séjour régulier et continu en France

Justificatifs de moyens d'existence des 3 dernières années

Examen médical

La 1^{re} délivrance d'un certificat de résidence donne lieu à une visite médicale obligatoire. Vous êtes convoqué par la direction de l'Ofii de votre domicile.

L'examen médical est effectué par un médecin de l'Ofii ou agréé par l'Ofii.

Coût

Le certificat de résidence de 10 ans est délivré **gratuitement**.

Remise du certificat

La carte vous est remise par la préfecture ou la sous-préfecture de votre domicile (selon le lieu de dépôt de votre demande).

Durée de validité du certificat

Votre certificat de résidence de 10 ans n'est plus valable si vous vous absentez **plus de 3 ans consécutifs** de France. Il y a une exception si vous obtenez l'accord de l'administration sur une prolongation de cette absence.

Demande du certificat

Vous devez déposer votre demande de carte sur internet, au plus tôt **4 mois** et au plus tard **2 mois**, avant la fin de validité de votre document de séjour :

- Faire une demande sur internet pour un titre de séjour, un changement de situation, un titre de voyage, une demande de naturalisation ANEF

Téléservice

Documents à fournir

Vous devez présenter les documents suivants :

Certificat de résidence de 10 ans arrivant à échéance

Passeport (pages concernant l'état civil, les dates de validité et les cachets d'entrée)

Justificatif de domicile de moins de 6 mois

e-photo : indiquez le code de la e-photo (fourni par le photographe ou la cabine agréée sur la planche photo). Si vous n'avez pas encore de e-photo, vous pouvez localiser un service photo et signature numériques.

Facultatif : exemplaire signé du contrat d'engagement à respecter les principes de la République

Coût

Le renouvellement du certificat de résidence est **gratuit**.

Néanmoins, si vous déposez votre demande hors délai, sauf cas de force majeure ou présentation d'un visa valide, vous devrez payer un droit de visa de régularisation de 180 €.

Vous devez régler ce droit de visa par timbres fiscaux.

Questions – Réponses

- Que doit faire un étranger en cas de perte de sa carte de séjour ?
- Que doit faire un étranger en cas de vol de sa carte de séjour ?

Toutes les questions réponses

Pour en savoir plus

- Sites des préfectures
Source : Ministère chargé de l'intérieur

Services en ligne

- Trouver les coordonnées des photographes habilités et des cabines agréées
Outil de recherche
- Faire une demande sur internet pour un titre de séjour, un changement de situation, un titre de voyage, une demande de naturalisation ANEF
Téléservice

Et aussi...

Textes de référence

- Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile : articles L412-7 à L412-10
Contrat d'engagement à respecter les principes de la République
- Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile : articles L432-1 à L432-15
Refus et retrait de la carte de séjour
- Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile : articles L436-1 à L436-13
Taxes et droit de timbre à payer
- Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile : articles R*432-1 à R432-15
Refus implicite sur une demande de carte de séjour
- Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile : articles R433-1 à R433-6
Renouvellement de la carte de résident
- Décret n°2002-1500 du 20 décembre 2002 relatif à la circulation, à l'emploi et au séjour en France des ressortissants algériens et de leurs familles
Séjour des ressortissants algériens